

Critères de notation pour l'aide « actions de communication et manifestations agricoles »

Critères	Totalemment (2 points)	Moyennement (1 point)	Pas du tout 0 (point)
Le projet permet-il une valorisation de l'agriculture nivernaise ?			
Promeut-il les systèmes agricoles durables ? (agriculture biologique notamment)			
Y a t-il une promotion des produits agricoles nivernais transformés et /ou de la vente directe ?			
Y a t-il une promotion des métiers agricoles ?			
Un plan de communication est-il prévu ?			
Le budget est-il cohérent avec l'action décrite ?			
L'action s'inscrit-elle dans une stratégie globale d'accroissement de la valeur ajoutée ?			
Cette action est-elle destinée au grand-public ?			
Nombre de points			

Calcul de la subvention :

Si le total des points est égal à 16, la subvention est égale à un maximum 30 % des dépenses subventionnables (plafonnée à 1 500 € par an et par projet).

Si le total de points est inférieur, la subvention sera calculée au prorata des points obtenus.